



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2026.

PRESENTS : Adrien DANIEL, Marielle MICHEL, Patrick VOETGLIN, Marion BOTTIGLIENGO Représentante des parents d'élèves.

PROCURATION : Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO, Marilou Jean Directrice.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Membres : 7

Présents : 4

Votants : 5

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 CONCERNANT LA CAISSE DES ECOLES – 1.

Le conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT Clôture
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	1250.53 €	0,00 €	185.77 €	Recettes		1436.30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	1436.30 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1436.30 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Le conseil d'administration à l'unanimité accepte cette délibération.

Fait à Entrevaux, le 28 avril 2026

Le Président,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2026.

PRESENTS : Adrian DANIEL, Marielle MICHEL, Patrick VOETGLIN, Marion BOTTIGLIENGO, parent d'élèves voix consultative.

PROCURATION : Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO, Marilou JEAN.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Membres : 7

Présents : 4

Votants : 5

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 - 2.

Monsieur le Président informe qu'en présence du Compte Financier Unique à la date du vote du budget primitif, il est possible de reprendre la totalité du résultat de l'année 2025.

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif qui se traduit par les chiffres ci-après :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 13 501.50 €

Dépenses : 13 501.50 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Président,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2026.

PRESENTS : Adrian DANIEL, Marielle MICHEL, Patrick VOETGLIN, Marion BOTTIGLIENGO parent d'élèves voix consultative.

PROCURATION : Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Membres : 7

Présents : 4

Votants : 5

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE – 3.

Les membres de la Caisse des Ecoles décident d'attribuer une subvention de 3 621.50 € imputées à l'article 65748 à l'Association Sportive Scolaire USEP de l'Ecole d'Entrevaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Président,

Didier OCCELLI,